



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/10/Rev.1
14 mai 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-douzième réunion
Montréal, 12 – 16 mai 2014

**RÉVISION DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI ET ÉVALUATION
POUR L'ANNÉE 2014 (DÉCISION 71/27)**

Contexte

1. Le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2014 s'appuie sur les suggestions faites par les membres du Comité exécutif pendant et après la 71^e réunion¹ et sur d'autres discussions avec les agences d'exécution pendant la réunion de coordination inter-agences, tenue à Montréal du 11 au 13 février 2014, et avec le Secrétariat du Fonds.

Activités d'évaluation

Évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses

2. L'évaluation a pour principal objectif d'analyser les progrès accomplis dans l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses, à travers des projets financés par le Fonds multilatéral. L'évaluation se concentrera sur les défis rencontrés pendant la mise en œuvre du projet et identifiera les leçons tirées pour la phase II du PGEH. Les paramètres de l'évaluation sont énoncés à l'Annexe I au présent rapport.

Rapport final sur l'évaluation des projets de reconversion des inhalateurs à doseur à base de CFC aux technologies sans CFC

3. Un rapport intérimaire a été présenté à la 71^e réunion.² Le présent rapport final qui inclut deux pays supplémentaires (Inde et Pakistan)³ qui n'avaient pu être visités en 2013, est remis à la 72^e réunion.⁴

¹ L'Administratrice principale, Suivi et évaluation, a invité les membres du Comité exécutif à soumettre des suggestions supplémentaires pour des évaluations alternatives d'ici le 15 janvier 2014 (paragraphe 103 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/64).

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/15.

³ L'Égypte était incluse dans l'évaluation initiale approuvée par le Comité exécutif pour une étude de cas de pays. Toutefois, en raison des contraintes affectant les déplacements, le Pakistan a été choisi pour l'étude de cas.

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/9.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Activités de suivi

4. Les trois activités de suivi suivantes sont proposées pour 2014.

Rapport global d'achèvement de projet pour les accords pluriannuels

5. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation, a remis à la 72^e réunion⁵ le rapport global d'achèvement de projet pour les accords pluriannuels qui fournit un aperçu des résultats et des leçons tirées.

Rapport global d'achèvement de projet

6. Le rapport fournira au Comité exécutif un aperçu des résultats et des leçons tirées, contenus dans les rapports d'achèvement de projet reçus durant la période visée.

Rapport sur la base de données des tableaux des accords pluriannuels

7. Conformément à la décision 63/61e), l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, a remis le rapport de situation sur les informations contenues dans les tableaux de la base de données des accords pluriannuels à la 72^e réunion⁶.

8. Des activités supplémentaires d'évaluation et/ou de suivi d'intérêt pourraient survenir et devoir être envisagées en 2014. Il faudrait donc autoriser un certain degré de flexibilité dans la mise en œuvre du présent programme de travail ainsi que dans l'allocation de son budget afin d'accommoder ces activités.

Calendrier de dépôt

9. Le calendrier de 2014 proposé pour le dépôt des études d'évaluation et le travail de suivi est présenté dans le tableau 1 suivant.

Tableau 1. Calendrier de dépôt des documents de suivi et évaluation en 2014

1ere réunion (72 ^e)	2eme réunion (73 ^e)
Rapport final sur l'évaluation des projets de reconversion des inhalateurs à doseur à base de CFC aux technologies sans CFC	Étude théorique de l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses
Rapport global d'achèvement de projet pour les accords pluriannuels	Rapport global d'achèvement de projet
Rapport sur la base de données des tableaux des accords pluriannuels	

Budget

10. Le tableau 2 suivant présente le budget du programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2014. Ce budget inclut les honoraires et les frais de déplacement des consultants ainsi que de l'Administratrice principale qui participera à certaines études de cas et assistera à des réunions régionales.

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/7.

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/8.

Tableau 2. Budget proposé pour le programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2014

Description	Montant (\$US)
Évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses (étude théorique et visites sur le terrain)	
Étude théorique	15,550
Visites sur le terrain (7 pays)	
- Honoraires des consultants :	24 500 (7*7*500)
- Indemnité journalière :	17 150 (7*7*350)
- Déplacements :	42 000 (7*6000)
Rédaction du rapport du pays	17 500 (7*5*500)
Rapport de synthèse	3 000
Total pour le secteur des mousses	119 700
Déplacement du personnel	25 000
Divers	4 000
Total 2014	148 700

Mesure attendue du Comité exécutif

11. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2014, avec un budget de 148 700 \$US, tel qu'indiqué au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/10/Rev.1.

Annexe I

ÉVALUATION DES PROJETS D'ÉLIMINATION DES HCFC DANS LE SECTEUR DES MOUSSES

Contexte

1. La majorité des projets dans le secteur des mousses vise deux types de mousses polymériques qui utilisent les HCFC comme agent de gonflage : le polyuréthane (PU) qui utilise le HCFC-141b et le polystyrène extrudé (XPS) qui utilise le HCFC-142b et/ou le HCFC-22. Plusieurs solutions de remplacement de ces HCFC sont disponibles, telles que les HFC et les hydrocarbures (HC) ainsi que d'autres technologies à base de méthylal, de formiate de méthyle, de HFO, d'hydrocarbures pré-mélangés, de CO₂ supercritique et de formulations modifiées, gonflées à l'eau, qui sont de plus en plus largement utilisées depuis les dernières années.

2. Le processus d'élimination dans ce secteur présente plusieurs particularités. Entre autres, les problèmes qui surviennent avec l'adoption des solutions de remplacement et des nouvelles technologies émergentes. Ils sont liés au manque de disponibilité, de savoir-faire ou à la performance réduite de certaines applications et aux coûts. D'autres problèmes sont reliés aux caractéristiques des substances. Par exemple, les HFC ne contribuent pas à l'appauvrissement de la couche d'ozone mais ont un potentiel important de réchauffement de la planète (PRG) tandis que les HC sont hautement inflammables.

3. Le choix des solutions de remplacement dépend aussi du contexte spécifique du pays dans lequel a lieu l'élimination. Dans certains pays, il y a des sociétés de formulation et/ou des sociétés de produits chimiques spécialisées dans le pré-mélangeage en vrac des formulations de mousses (polyols) pour la distribution et la vente à des fabricants de mousses. Dans d'autres pays, pour certaines applications, les entreprises doivent installer des stations de pré-mixage sur place. Pour éviter d'avoir à investir dans une station de pré-mixage sur place, les petites et moyennes entreprises préfèrent acheter des polyols pré-mélangés auprès de sociétés de formulation ou de fournisseurs de produits chimiques. Un grand nombre d'entreprises utilisent des polyols pré-mélangés, produits localement ou importés.

4. Étant donné que le HCFC-141b contenu dans les polyols importés n'est pas comptabilisé dans la consommation aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal dans plusieurs pays, il pourrait y avoir un risque potentiel d'amorcer l'importation de ces polyols par des entreprises déjà reconverties à des technologies sans HCFC-141b si la réglementation et les contrôles (interdiction) ne sont pas mis en place et appliqués.

Objectif de l'évaluation et principaux enjeux

5. L'évaluation a pour principal objectif d'analyser les progrès accomplis dans l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses, à travers des projets financés par le Fonds multilatéral. L'évaluation se concentrera sur les défis rencontrés pendant la mise en œuvre du projet et identifiera les leçons tirées pour la phase II du PGEH.

6. L'évaluation se concentrera sur les aspects suivants.

Politiques et préparation de projet

- a) Les politiques existantes du Fonds multilatéral, incluant les deuxièmes reconversions et les politiques sur les polyols pré-mélangés.
 - i) Préparation de projet, examen et approbation. Des questions ont-elles été soulevées durant les réunions du Comité exécutif au sujet de la proposition de projet ? Comment ont-elles été traitées ? Comment les coûts de projet ont-ils été établis ? Les fonds alloués étaient-ils suffisants ? S'il y a eu cofinancement, comment les entreprises l'ont-elles géré ?
 - ii) Les risques d'une absence de contrôle des importations de HCFC contenus dans les polyols prémélangés ont-ils été éliminés?
- b) Comparaison des diverses modalités de mise en œuvre, (par exemple, un mémoire d'entente (PNUD) par rapport à une mise en œuvre directe par l'ONUDI). Dans quelle mesure ces modalités sont-elles efficaces et suffisamment souples dans le contexte de ces projets?
- c) Dans certains cas, des projets d'investissement indépendants ont été approuvés avant l'approbation du PGEH. Dans quelle mesure de tels projets ont-ils contribué à parvenir à la conformité ?
- d) Vérification sur le terrain dans le cas de PGEH qui couvrent un grand nombre de PME. Les vérifications auraient dû être faites avant la présentation de la proposition de projet mais une certaine souplesse de la procédure a permis l'approbation de ces fonds. Quels ont été les avantages et les inconvénients de cette souplesse ?
- e) Causes des retards dans la mise en œuvre. Quelles étaient les causes : financement tardif, modalités de mise en œuvre, disponibilité de la technologie ou autre ?

Législation et réglementation

- Les politiques existantes sur les SAO ont-elles été révisées pour faciliter l'élimination des HCFC dans les mousses ?
- Quelles mesures politiques ont été prises en matière de législation et de règlements ?
- Existe-t-il des quotas pour contrôler la consommation et comment sont-ils appliqués ?
- De nouvelles procédures d'application et des outils de suivi ont-ils été élaborés pour contrôler la consommation de HCFC ?
- La législation sur les importations/exportations est-elle efficace ?
- L'adoption des mesures législatives a-t-elle connu des retards de mise en œuvre ? Quelles ont été les causes principales ?

Remplacement de la technologie

7. L'évaluation examinera le contexte national dans lequel se déroule l'élimination. Des solutions de remplacement sans SAO étaient déjà disponibles dans certains pays tandis que l'adoption de solutions de remplacement a été difficile dans d'autres pays. Dans quelle mesure les retards dans la mise en œuvre des projets sont-ils imputables à la difficulté de trouver les technologies appropriées ? Quel fut le rôle des projets de démonstration ? Dans quelle mesure ont-ils servi à faciliter l'introduction des technologies dans les pays ?

8. Les technologies de remplacement n'utilisent pas des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, mais il peut quand même y avoir des obstacles à leur introduction, notamment les problèmes reliés à la sécurité et l'inflammabilité, un potentiel de réchauffement de la planète élevé, les coûts et la disponibilité. L'évaluation analysera et comparera comment les projets ont traité ces enjeux.

9. Les questions suivantes concernent les difficultés rencontrées pour obtenir une technologie sans HCFC :

- Quelles ont été les principales technologies retenues et leurs conséquences environnementales ?
- Pourquoi une technologie spécifique a-t-elle été choisie et quels problèmes a causé son adoption ?
- Quels ont été les défis de l'introduction de la technologie de remplacement ?
- Y-a-t-il eu des problèmes dans le processus d'appel d'offres et les expériences avec les sociétés de fournisseurs ?
- Quelles ont été les besoins d'investissements supplémentaires pour les équipements et les systèmes de lutte contre les incendies ?
- Quels mécanismes ont été élaborés et appliqués pour minimiser l'incidence des solutions de remplacement sur l'environnement ?
- Y-a-t-il eu des problèmes d'installation (peut-être par entièrement traités dans la proposition et qui par la suite ont causé du retard dans l'achèvement du projet) ?
- Quel a été le rôle de sociétés internationales dans l'introduction de la technologie de remplacement ?
- Quels ont été la contribution, les avantages et les inconvénients des sociétés de formulation et des fournisseurs de produits chimiques ? Quelle a été leur capacité de réagir au processus d'élimination ?
- Comment reproduire, dans un contexte différent, l'avantage que présente une société de formulation ou des fournisseurs de produits chimiques ?
- Comment les petites et moyennes entreprises font-elles face aux défis de l'élimination ?
- Qu'arrive-t-il après l'achèvement du projet ? Y-a-t-il un plan de destruction des équipements ?
- Les UNO font-elles un suivi de l'utilisation des HCFC par les entreprises reconverties ?
- Des politiques sont-elles instaurées pour rendre les reconversions durables ?
- Quelles leçons peuvent être tirées de cette expérience pour la phase II ?

Questions de formation

- Les besoins de formation ont-ils été évalués ?
- Quels étaient les principaux besoins de formation ?
- Quels étaient les principaux auditoires cibles ?
- Quels ont été les défis rencontrés dans l'organisation des formations ?
- Quelles mesures ont été prises pour assurer la pérennité des programmes de formation ?

- Est-ce que des manuels convenables portant sur les technologies de remplacement étaient disponibles ?
- L'information sur les mesures de prévention propres aux technologies de remplacement posant un risque d'inflammabilité a-t-elle été prise en compte ?

Portée

10. L'évaluation évaluera les projets dans les deux secteurs du polyuréthane et du polystyrène extrudé. Il inclura des pays avec des sociétés de formulation et des pays avec des PME.

Méthodologie

11. L'évaluation se déroulera en deux étapes : une étude théorique et une série de visites sur le terrain qui donneront lieu à des rapports de pays et à un rapport d'évaluation final.

Étape 1 : Étude théorique

12. L'étude théorique inclura un examen approfondi de la documentation existante ainsi que des informations recueillies lors d'entrevues et de discussions avec les membres du Secrétariat, les agences d'exécution et divers intervenants.

13. De plus, des informations seront recueillies lors des visites sur le terrain, effectuées dans un petit échantillon de pays. Cette approche diffère des études théoriques précédentes. Cette modification est proposée en raison des deux réunions annuelles du Comité exécutif actuellement. En effet, le rapport sur l'étude théorique sera remis au Comité exécutif à sa deuxième réunion (novembre 2014) et le rapport d'évaluation final, à sa première réunion en 2015. Les mois de décembre et de janvier, en partie, ne se prêtent pas à l'organisation de visites sur le terrain et le nombre de pays visités risque donc d'être limité. Le commencement des visites de terrain durant la préparation de l'étude théorique permettra d'avoir un échantillon adéquat pour l'évaluation.

14. L'examen de la documentation aidera à élaborer les instruments pour la cueillette des données, tels que des lignes directrices pour des entrevues ouvertes avec les intervenants sur le terrain. Les visites sur le terrain permettront de tester ces questionnaires et de les améliorer pour les visites suivantes. Cette étape identifiera aussi des enjeux additionnels à traiter durant les visites de terrain ainsi que d'éventuels autres enjeux soulevés durant la cueillette des données.

Étape II : Rapport final

15. L'étape II inclura des visites de terrain dans un plus vaste échantillon de pays. Chaque visite débouchera sur un rapport d'évaluation du pays. L'échantillon de pays sera sélectionné selon les critères suivants :

- Diversité géographique
- Agence d'exécution
- Type de projet (indépendant, démonstration ou PGEH)
- Type de contexte (par ex. avec ou sans sociétés de formulation)
- Type de technologie
- Taille des entreprises
- Application (isolation en réfrigération, panneaux, mousse pulvérisée, pellicule intégrale, flexible moulée, XPS)

16. Un rapport de synthèse résumera les résultats de l'étude théorique et des rapports d'évaluation de pays et formulera les leçons tirées ainsi que des recommandations pour examen par le Comité exécutif à sa 74^e réunion, au printemps 2015.

Organisation de l'évaluation

17. Une équipe de consultants sera embauchée pour effectuer cette évaluation. Le chef d'équipe élaborera le projet d'étude théorique ainsi que le questionnaire qui sera utilisé pendant les visites de terrain. Les agences d'exécution et les UNO seront impliquées dans l'identification des questions ainsi que dans la planification de l'évaluation.

18. Chaque consultant aura la responsabilité de préparer le rapport d'évaluation du pays. Le chef d'équipe, en collaboration avec les autres membres de l'équipe, rédigera un projet de rapport de synthèse. Les agences d'exécution seront impliquées par leur participation à la mission d'évaluation et par leurs commentaires sur les rapports. Le rapport de synthèse sera présenté à la 74^e réunion du Comité exécutif.

Échantillon de pays pour l'étude théorique

19. L'échantillon de pays pour l'étude théorique inclut l'Afrique du Sud, la Chine, l'Équateur, la République islamique d'Iran, la Malaisie, le Mexique et la Thaïlande.

Budget proposé

Description	Montant (\$US)
Évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses (étude théorique et visites sur le terrain)	
Étude théorique	15 550
Visites sur le terrain (7 pays)	
- Honoraires du consultant	24 500
- Indemnité journalière	17 150
- Déplacements	42 000
Rédaction du rapport de pays	17 500
Rapport de synthèse	3 000
Total pour les mousses	119 700
